

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2024 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-136-5

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-136 CONCERNANT LES PARCS, LES TERRAINS DE JEUX ET LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX SITUÉS DANS LA VILLE DE BOUCHERVILLE AFIN DE SPÉCIFIER LES ENDROITS OÙ LA PÊCHE EST INTERDITE, ET DE METTRE À JOUR LES ANNEXES « G, H ET J » ET LE NOM DES DIRECTIONS

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics ([Règlement 2024-136-5](#)).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 9^e jour de juillet 2024

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière